

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2018**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation : 02/02/2018

Présents à la séance : 9
Date d'affichage : 12/02/2018

Présents : MM BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, ROUX Philippe, PUTIN Dominique, JOUFFROY Brigitte, BEAUDART Clémence, FORAS Annie, RIVATTON Xavier, BARBIER Jean-Claude.

Absents excusés : POLY Bernard a donné procuration à BRETIN Christian
CLEMENT Colette a donné procuration à BARBIER Jean-Claude
COMTE Elodie a donné procuration à COLONAZET Nathalie.
PIDOUX Valérie a donné procuration à ROUX Philippe.

Absents non excusés : CHAUVIN Yves, LAURENT Daniel.

Secrétaire : Mr PUTIN Dominique.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 24 janvier 2018 :

Le compte rendu est adopté par 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Remarque de Mme Brigitte JOUFFROY : le compte rendu du 20 décembre a été adopté à 12 voix pour et 2 contre mais non par 13 voix pour et 2 contre. Mme JOUFFROY en retard à cette réunion du Conseil Municipal n'était pas présente à ce moment- là pour délibérer.

2/ Délibération portant sur l'approbation des choix de la commission d'appels d'offres du Lundi 5 février 2018 et relatives aux tranches 1 et 2 du projet Cap à l'Ouest :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Les travaux Cap à l'Ouest relatifs à la tranche n°2 sont les suivants:

Lot 1

- La finalisation des travaux du Champ de Foire,
- L'aménagement du parking des écoles,
- L'aménagement du parking de la Gare,
- L'aménagement de la rue de la Gare.

Lot 2

- Les travaux relatifs aux eaux usées débiteront au droit de l'habitation de Mr Jean-Claude LOUIS Grande Rue, et se poursuivront ensuite sur toute la longueur de la Rue de la Gare et continueront environ 260 mètres après le restaurant de la Gare le long de la Route de Louhans,
- Les travaux relatifs aux eaux pluviales se dérouleront sur le même linéaire que les eaux usées auquel il conviendra de rajouter l'évacuation des eaux pluviales des parkings,
- Les travaux relatifs à l'eau potable dans la rue de la Gare se dérouleront sur le même linéaire que les eaux usées.

Nota bene :

Les travaux relatifs aux réseaux secs (électricité et télécommunications) relèvent du SIDEK.

QUI PREND EN CHARGE ?

Le lot 1 :

Tous les travaux sont à la charge financière de la commune de Cousance.

Le lot 2 :

Les travaux sont à la charge financière des collectivités suivantes :

- Eaux usées : Communauté de Communes Porte du Jura,
- Eaux pluviales : Communauté de Communes Porte du Jura,
- Eau potable : Commune de Cousance.

Commission d'appels d'offres du lot n° 1 :

- L'ouverture des plis s'est déroulée en CAO du 29 janvier 2018.
- 3 entreprises avaient présenté une offre :
 - BONNEFOY TP (SAONE),
 - EIFFAGE TP (COURLAOUX),
 - SJE / EMDE (MESSIA SUR SORNE).

Les critères de sélection étaient les suivants :

- Valeur technique : note maxi 50 points,
- Montant des prestations : note maxi 40 points,
- Délai global d'exécution : note maxi 10 points.

Estimation du marché par ABCD lot n° 1 : 667 074,50 € HT

RECAPITULATIF DES OFFRES PAR CRITERES :

Nom et Adresse de l'entreprise	Critère 1 : Mémoire Technique	Critère 2 : Montant de la prestation (en euros H.T.)	Critère 3 : Délai d'exécution (en jours)	Note Critère 1 (/50)	Note Critère 2 (/40)	Note Critère 3 (/10)	TOTAL (/100)	Classement
BONNEFOY	78,00	667 926,50 €	20,00	44,83	40,00	10,00	94,83	2
EIFFAGE TP	84,00	663 217,00 €	35,00	48,28	40,00	5,71	93,99	3
SJE	87,00	637 307,00 €	24,00	50,00	40,00	8,33	98,33	1

Conclusion : suite à cette analyse l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse au regard des 3 critères est l'entreprise SJE/EMDE qui a obtenu la note de 98,33/100.

- Avec un montant de prestations de 637 307 € HT (pour un marché de 667 074,50 €),
- Un délai global de 24 semaines pour une date de démarrage annoncée le 26/02/2018,
- Un mémoire technique ayant obtenu la note de 50/50,

Soit une note globale de 98,33/100

La commission d'appels d'offres composée de Christian BRETIN, Jean-Claude BARBIER, Annie FORAS et Philippe ROUX valide cette proposition.

DELIBERATION pour le choix de l'entreprise SJE / EMDE qui exécutera le lot n° 1 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le choix de l'entreprise SJE / EMDE pour le lot n° 1 de la tranche 2 du projet Cap à l'Ouest.

Lot n° 2

Ce marché a été établi par ABCD pour un budget de 602 906,50€ HT.

Une seule entreprise a répondu à cette offre : PETITJEAN TP bien que 15 entreprises en tout ont été intéressées par ce marché.

L'entreprise PETITJEAN a d'abord répondu pour une offre à 597 897,50 € HT.

Compte-tenu de l'absence de concurrents, la Communauté de Communes Porte du Jura a négocié ce prix et obtenu une offre à 577 491,48 € HT.

Cette offre a été validé par la CAO de Porte du Jura et la CAO de la commune de Cousance en date du vendredi 09 février 2018.

Rappelons que les eaux usées et les eaux pluviales sont sous la compétence de Porte du Jura. La commune de Cousance conservant sa compétence eau potable.

Analyse technique de l'offre PETITJEAN TP sur les critères :

- Valeur technique : 50 points
 - Prix : 40 points
 - Délai : 10 points
- Le mémoire technique offre une option supplémentaire sans surcoût et ainsi celui-ci donne la note maximale soit 50 points.
- Le prix de 577 491,48 € est en deçà du prix du marché : 602 906,50 € et donne ainsi la note maximale 40 points.
- Le délai de 101 jours pour un démarrage le 03 avril 2018 apporte lui aussi la note maximale soit 10 points.

REPARTITION BUDGETAIRE ENTRE PORTE DU JURA ET COMMUNE DE COUSANCE

	Marché PETITJEAN NEGOCIATION	REPARTITION INSTALLATION DE CHANTIER	
		Part Commune	Part Communauté de Communes Porte du Jura
INSTALLATION DE CHANTIER	24 300,00 €	8 708,51 €	15 591,49 €
EAU POTABLE	198 250,00 €	198 250,00 €	
EAUX USEES	305 821,48 €		305 821,48 €
EAUX PLUVIALES	49 120,00 €		49 120,00 €
TOTAL	577 491,48 €	206 958,51 €	370 532,97 €

DELIBERATION pour le choix de l'entreprise PETITJEAN TP qui exécutera le lot 2 pour le compte de Porte du Jura et Commune de Cousance :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le choix de l'entreprise PETITJEAN TP pour le lot n° 2 de la tranche 2 du projet Cap à l'Ouest, et en particulier pour les travaux sur l'eau.

3/ Délibérations relatives aux opérations suivantes et sous la responsabilité technique et financière du SIDEC – Effacement rural éclairage public et infrastructure téléphonique et renforcement poste Gare :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

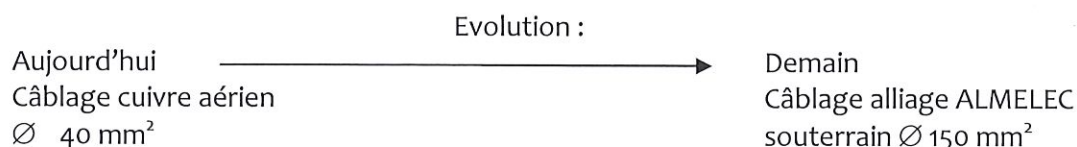
Dans le cadre du dossier Cap à l'Ouest des travaux conséquents viseront à renforcer, à effacer ou à construire :

- Les lignes électriques liées à l'alimentation électrique des habitants,
- Les lignes électriques relatives à l'éclairage public,
- Les lignes relatives aux infrastructures de communications téléphoniques et fibre optique.



Les réseaux concernés :
**- Un réseau renforcement
 (de couleur jaune sur la carte)**

Objectif : renforcer et effacer

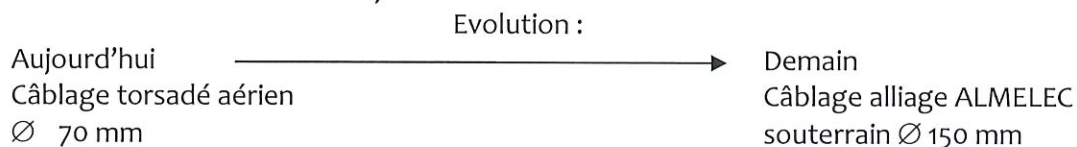


Création :

Du transformateur de la Gare vers le nouveau réseau souterrain en bas du champs de Foire : câblage ALMELEC souterrain Ø 240 mm.

**- Un réseau effacement
 (de couleur verte sur la carte)**

Objectif : renforcer et effacer



Tous les réseaux de télécommunications sont également enterrés.

L'effacement et le renforcement souterrain se traduit de la façon suivante :

- Alimentation électrique : pleine terre,
- Eclairage public : fourreaux,
- Télécommunication : un fourreau téléphone Orange,
 un fourreau fibre optique en prévision,
 un fourreau libre.

Synthèse financière des travaux prévisionnels

Effacement / Renforcement	Nature des travaux	Coût total € TTC	Montant total des aides dont TVA	Coût pour la commune de Cousance
Effacement (vert)	Réseau électrique	216 139,06 €	87 321,20 €	128 817,86 €
Effacement (vert)	Eclairage public	44 932,06 €	3 780,00 €	41 152,06 €
Effacement (vert)	Infrastructures télécommunications	34 623,44 €	3 360,00 €	31 263,44 €
Renforcement (jaune)	Réseau électrique	124 246,94 €	124 246,94 €	0 €
Renforcement (jaune)	Eclairage public	36 756,40 €	5 591,11 €	31 165,28 €
Renforcement (jaune)	Infrastructures télécommunications	17 271,45 €	3 454,29 €	13 817,16 €
TOTAL GENERAL		473 969,35 €	227 753,54 €	246 215,80 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le programme de travaux conformément au plan et approuve les conditions de participations financières sur la base de 80 % à la date de signature de la convention et 20 % à l'achèvement des travaux.

4/ Délibérations relatives aux travaux suivants concernant l'eau :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

- *Lancement d'un programme de travaux sur l'eau potable pour les 3 années à venir :*

Rappel de la mission confiée à la société VERDI INGENIERIE BOURGOGNE / FRANCHE COMTE :

Réaliser un schéma directeur de notre système d'alimentation en eau potable :

Cette étude avait pour objectif :

- 1/ Réaliser un état des lieux,
- 2/ Connaître parfaitement l'état des outils de production et de distribution actuels,
- 3/ Essayer de réduire au maximum les volumes de pertes en eaux qui sont actuellement préoccupants,

Cette étude nous permet maintenant d'aboutir à l'établissement d'un programme de travaux qui définit l'ensemble des actions à conduire sur des échéances à court et moyen terme.

L'intérêt de ces travaux est pour notre commune de se doter d'un réseau performant et cohérent avec l'urbanisation et la démographie future.

Présentation synthétique de notre dispositif de la gestion de l'eau :

- 7 puits de captage sont situés « En Lune » derrière l'aire de loisirs et le terrain de foot,
- Une station de pompage et de traitement situé « En Lune » en face du terrain de boules,
- Une canalisation de 1 237 mètres qui remonte l'eau de la station de pompage au réservoir situé à proximité de l'EHPAD de Bian. Ce réservoir contient 2 cuves de 280 m³ chacune soit 560 m³ en tout.
- Ce réservoir distribue l'eau à Cousance par l'intermédiaire de 2 canalisations :
 - le bas service d'une longueur de 11 469 mètres qui alimente la partie Ouest de la voie ferrée à raison de 80 m³ en moyenne par jour aux abonnés de Cousance, et 90 m³ environ sont vendus chaque jour aux habitants de Cuisia.
 - le haut service d'une longueur de 10 553 mètres qui alimente la partie Est de la voie ferrée à raison de 310 m³ en moyenne par jour pour les abonnés de Cousance.

C'est donc 480 m³ par jour qui sont distribués.

Le prélèvement maximum de notre nappe phréatique ne saurait dépasser **600 m³ par jour**.

Les abonnés cousançois sont aux nombres de **675** et chaque abonné est doté d'un compteur disposant de la télérelève.

Nous vendons notre eau aux abonnés cousançois comme à la commune de Cuisia au prix de **1 € le m³**.

Pour information le prix moyen de l'eau en France est de **2,03 €**.

Les critères portant sur la qualité de l'eau sont conformes à la réglementation : Ph, nitrates, turbidité pour les principaux.

Que nous indique le schéma directeur ?

Celui-ci nous indique qu'il convient sans attendre de mettre en œuvre des travaux à court, moyen et long terme afin d'ôter de la vulnérabilité à nos structures de gestion de l'eau potable.

L'entreprise VERDI a hiérarchisé les travaux à travers trois priorités:

- Priorité 1 de couleur rouge : court terme,
- Priorité 2 de couleur orange : moyen terme,
- Priorité 3 de couleur jaune : long terme.

Pour information si l'on devait réaliser l'ensemble des travaux prescrits par VERDI le budget que nous devrions consacrer serait de 1 675 290 € HT. Par conséquent, il devrait entraîner une augmentation du prix du m³ de l'eau de 0,91 € soit 1,91 € le m³. Ce tarif serait encore en dessous du prix de l'eau constaté au niveau national qui se situe actuellement à 2,03 € le m³.

Les subventions envisageables pourront provenir de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Jura sur des niveaux habituellement constatés de 30% pour chaque structure. **Soit 60% en tout.**

Dans ce cadre, si l'intégralité des travaux prescrits étaient réalisés, ces subventions s'élèveraient à 860 972 €, et de fait l'augmentation du prix du m³ de l'eau ne serait que de 0,44 € par m³ soit 1,44 € en tout.

(Information et calcul fournis par VERDI Ingénierie)

Nous proposons un phasage des travaux selon la hiérarchie suivante :

Une tranche ferme pour 2018 représentant un coût total de 121 050 € HT :

- Remise en état de la station de traitement d'eau potable, coût environ 40 000 € HT,
- Dispositif anti-intrusion sur les puits de captage, coût environ 10 000 € HT,
- Suppression des branchements plomb sur les 3 secteurs prioritaires liés aux travaux de voirie qui devront se mettre en œuvre au cours du second semestre, soit environ 28 branchements pour un coût estimé à 50 000 € HT,
- Renforcement du bouclage Grande Rue / Venelle, pour un coût de 18 550 € HT,
- Pose d'un poteau incendie secteur La Malatière pour un coût de 2 500 € HT.

Une tranche conditionnelle pour 2019 et un coût d'environ 218 950 € :

- Etanchéification du fossé de la RD2 sur 450 mètres environ le long du court de tennis et du terrain de foot pour un coût de 128 950 € HT,
- Suppression de 50 branchements en plomb pour un coût de 90 000 € HT,

Une tranche conditionnelle pour 2020 et un coût d'environ 223 200 € :

- Suppression de 124 branchements plomb pour un coût de 223 200 € HT.

Une tranche conditionnelle pour 2021 et un coût d'environ 221 400 € :

- Suppression des 123 et derniers branchements plomb restant sur tout le territoire de la commune pour un coût de 221 400 € HT.

Les autres travaux portant notamment sur le renouvellement de certaines canalisations devra autant que possible se mettre en œuvre après 2021.

Ils concernent notamment :

- La canalisation qui part du réservoir de Bian jusqu'au numéro 8 Grande Rue proche de la pharmacie soit 1 045 mètres linéaires,
- La canalisation qui relie la station de pompage au réservoir de Bian soit 1 237 mètres linéaires,

Nota bene : la canalisation longue de 450 mètres environ située sous la Rue de la Gare sera changée cette année dans le cadre des travaux relatifs à Cap à l'Ouest.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le phasage des travaux et souhaite s'il y a possibilité au niveau budgétaire, d'accélérer les travaux sur le plomb.

- **Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme de travaux sur l'eau potable pour les 4 années à venir :**

Le schéma directeur aujourd'hui en notre possession a été établi par VERDI INGENIERIE et en particulier par son représentant Rémy COINTET ingénieur qui connaît très bien les réseaux de notre commune.

Par conséquent nous souhaitons confier à cette même entreprise le contrat de maîtrise d'œuvre que celle-ci nous a proposé à un taux de rémunération de 3,83 % soit un coût TTC de 36 114 €.

L'assiette de calcul correspond aux travaux de la tranche ferme et des tranches conditionnelles soit 785 000 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte que la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme de travaux sur l'eau potable soit confiée société VERDI INGENIERIE

5/ Délibération pour la location du logement 4 rue de la Gare à compter du 1^{er} mars 2018 :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Nous avons sélectionné un nouveau locataire pour le logement situé au 4 rue de la Gare: F4 de 69 m²

Le choix s'est effectué à travers un entretien entre le Maire et le postulant.

Monsieur CALADAS Pedro et Madame BRITO Ana demeurant aujourd'hui 13 Rue des Champs Baux à Cousance ont été retenus pour résider dans cet appartement.

Le tarif de la location s'établit comme suit :

- Loyer : 365,61 €,
- Charges : 17 € (entretien de la chaudière au gaz).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de louer à Monsieur CALADAS Pedro et Madame BRITO Ana le logement situé 4 rue de la Gare dont le loyer sera de 365,61 € et 17 € de charges pour l'entretien de la chaudière.

Le Conseil Municipal accepte que le Maire signe le bail.

10/ Divers et dernières minutes :

- PLU :

Mr Philippe ROUX informe que le commissaire enquêteur sera bientôt nommé par arrêté du Maire.

- Arrêt bus Grande Rue « Côté Crédit Agricole » :

Mme Brigitte JOUFFROY signale qu'il manque le chéneau de l'arrêt de bus qui est situé à côté du Crédit Agricole. Cette défaillance sera corrigée tout prochainement.

- Arrêté 1949 sur la divagation des chiens :

Mr Philippe ROUX informe qu'il existe bien un arrêté datant du 16 avril 1949 concernant l'interdiction de la divagation des chiens sur la commune.

- Liste des délégués du SIEA Beaufort au niveau de la Communauté de Communes Porte du Jura :

Mr Jean-Claude BARBIER demande à Mme Nathalie COLONZET sa présence au sein des délégués SIEA de la Communauté de Communes Porte du Jura. Sa candidature sera analysée afin d'apporter s'il est possible satisfaction au demandeur.

- Voirie :

Mr Dominique PUTIN signale qu'une tranchée s'est légèrement affaissée au niveau de la voirie vers le restaurant de la Gare.

Ce problème sera solutionné prochainement.

Séance levée à 12 h 00
Le Maire - Christian BRETIN

